

## **Rapport de la Commission technique chargée d'étudier le préavis municipal n° 14 relatif à une demande de crédit de CHF 1'431'500.— destiné à financer l'assainissement du réseau d'éclairage public.**

Monsieur le président,  
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La Commission était composée de :

Anna Pallotta Ladisa (*1er membre*)  
Sandra Caruna  
Patrick Vallat (*rapporteur*)  
Mortiz de Hadeln  
Nicolas Aubry

Elle s'est réunie le jeudi 23 mars et le lundi 29 mai 2017 à 19 heures, à l'école de Mauverney B – Salle de couture.

M. Aubry (procès-verbaliste et rapporteur désigné) a démissionné du Conseil communal le 12 avril 2017. Cette situation a nécessité que la Commission se réunisse à nouveau pour la rédaction du rapport, ce qui explique le report du vote de ce préavis, accepté par la Municipalité et le bureau du Conseil communal. Dans ce contexte, en absence de notes de séance, certaines questions ci-après ont dû être reformulées par écrit au Municipal en charge.

Le groupe PLR a décidé de ne pas remplacer M. Aubry.

La Municipalité était représentée par Messieurs Michael Rohrer et Ranfiss Trujillo, Chef de service Infrastructures et environnement. La Commission en profite pour les remercier de leurs explications détaillées ainsi que de leurs réponses à nos questions.

La présidente de la commission commence la séance du 23 mars par donner la parole au Municipal Monsieur Michael Rohrer afin que celui-ci nous présente le projet dans les détails.

La commune souhaite remplacer environ 426 luminaires avec des ampoules LED ; mais en priorité ceux ayant encore des ampoules au mercure ; en effet ceux-ci doivent être changés avant fin 2017 par obligation légale et par la suite procéder par ancienneté. Le but est aussi d'harmoniser les lampadaires et d'avoir un seul et même « format » dans toute la ville.

Monsieur Rohrer et Monsieur Trujillo, nous explique que les nouvelles installations pourront être commandées à distance (télégestion depuis un poste centralisé), ce qui permettra une économie d'énergie par une gestion et une maintenance simplifiée car il y aura la possibilité d'augmenter ou d'abaisser la luminosité des lampadaires à tout moment.

Ces travaux sont un investissement sur long terme. Dans la globalité, les coûts baisseraient d'environ 20% sur 20 ans.

### **Question 1 : Pourquoi la Ville de Gland ne donne pas le contrat directement à la SEIC ?**

La ville de Gland détient 41% des parts de la SEIC, donc n'est pas majoritaire et vu le budget qui doit être investi, il y a obligation légale de faire un appel d'offre sur le marché public. Si elle avait été majoritaire elle n'aurait pas eu besoin de faire un appel d'offre et aurait remis le contrat directement à la SEIC.

Ceci-dit, si la ville de Gland souhaite que la SEIC ait la responsabilité de la pose et de l'entretien, celle-ci devra revoir ses statuts et la Ville de Gland pourrait ainsi lui déléguer ces tâches, via une convention, concernant la responsabilité et l'entretien de ce nouveau réseau d'éclairage public. Ainsi, la ville pourrait ne pas avoir besoin de passer par un appel d'offre public, ces démarches étant à faire par la SEIC.

### **Question 2 : Pourquoi ne pas diviser le projet en 2 ou 3 parties pour pouvoir donner le contrat à la SEIC ?**

En vue du budget concerné, le projet devrait être divisé en 6 ou 7 parties, et à chaque fois il faudrait tout recommencer (CC, Commission techniques, CoFin..). Ce serait beaucoup plus long et aussi plus coûteux, sans oublier que chaque partie du cahier des charges devra faire l'objet d'un appel d'offres public, ce qui multiplie les procédures et les risques de recours. De plus, il est illégal de procéder à la division d'un projet pour échapper à la loi sur les marchés publics.

### **Question 3 : Pourquoi ne pas mettre des lampadaires à alimentation solaire ?**

Actuellement toute l'infrastructure électrique est faite (réseau existant) et donc il y aurait juste les lampadaires à changer et pas de gros travaux de nouvelles installations.

Pour des lampadaires avec un système solaire, il faudrait prévoir de gros travaux et donc, un budget bien plus important, notamment le coût de la batterie pour alimenter le lampadaire. De plus, les coûts ne sont pas maîtrisables à ce jour.

Les luminaires solaires ont été conçus pour les secteurs qui ne disposent pas de réseau de câblage souterrain.

### **Question 4 : Pourquoi ne pas prévoir des « détecteurs de mouvement » pour activer les lampadaires dans certains lieux peu fréquentés ?**

Idem que pour les lampadaires solaires, là aussi il y aurait un surcoût, d'autant plus par le fait que c'est toute la rue qui devrait être équipée, ce qui n'est pas très réaliste.

**Question 5 : La Commune peut-elle bénéficier d'une subvention fédérale ou cantonale, de type RPC (rétribution à prix coûtant) et/ou couvert par un fond communal sur l'énergie ou le développement durable en lien avec le Label Cité de l'énergie ?**

Un programme national intitulé Effestrada (soutenu par l'Association des industries de l'éclairage) permet d'obtenir un montant de 100.- par point lumineux remplacé d'ici fin 2019. Un certain nombre de conditions doit cependant être rempli pour obtenir cette subvention :

- installation d'un luminaire LED
- projet entre 25 et 1000 points lumineux
- réduction de la consommation lumineuse par point et par an de 225 kWh
- système à commande intelligent

Il faut cependant noter qu'Effestrada ne subventionne pas le remplacement des sources à vapeur de Mercure. (environ 180 luminaires dans le cadre de ce préavis). Pour les points lumineux répondant aux différents critères du programme de subventionnement la Ville de Gland fera la demande de subvention (montant entre CHF 15'000.— et CHF 30'000.—).

**Question 6 : La Municipalité a-t-elle étudié une alternative au système proposé par le présent préavis ?**

Dans un premier temps, la technologie LED a été comparée avec des ampoules à décharges conventionnelles (type Falco). Cependant le marché s'étant tellement développé que les prix du LED deviennent concurrentiels lorsque l'on reporte les charges d'entretien et de consommation électrique sur 20 années. Bien qu'à l'achat le LED reste un peu plus cher, sa durée de vie étant plus grande un équilibre, voir même des économies sont réalisées sur la durée de vie de l'installation LED.

Dans un second temps, 3 types de luminaire LED ont été comparés pour déterminer le type de luminaire souhaité.

**Question 7 : Est-ce que le présent projet tient-il compte du préavis relatif à la zone 30 s'il devait être adopté ?**

Le secteur de la zone 30 sera assaini. Sur chaque axe, avant chaque installation de nouveaux luminaires, une étude de luminance sera réalisée pour vérifier l'installation (éclairage en fonction de l'écartement des mâts) au type de route et au trafic. De plus le système de gestion à distance permettra de réguler l'éclairage en fonction des besoins.

En clair, cela signifie qu'effectivement la zone 30 est considérée ainsi que l'ensemble des projets se situant sur le territoire de la ville de Gland.

## **Conclusion de la Commission**

Après avoir étudié les différentes réponses et le contenu du préavis, la Commission considère qu'il y a un réel besoin de mise aux normes, d'adaptation et de renouvellement du réseau d'éclairage public, tout en pensant au long terme en matière d'économies d'énergie avec du matériel plus récent et plus durables. De plus, le fait de réaliser l'entier du réseau en un seul projet permet d'avoir un réseau d'éclairage public homogène.

Sur ce qui précède, la commission technique recommande, à l'unanimité, d'accepter les conclusions du préavis n°14, soit :

- **Accorder la demande de crédit de CHF 1'431'500.— destiné à financer l'assainissement du réseau d'éclairage public.**

La Commission :

**Anna Pallotta Ladisa**  
*(1<sup>ère</sup> membre)*

**Sandra Caruna**

**Patrick Vallat**  
*(rapporteur remplaçant)*

**Moritz de Hadeln**

**Nicolas Aubry**  
*(rapporteur démissionnaire le 12 avril 2017)*